



VILLE DE CRUSEILLES  
(HAUTE-SAVOIE)

## ARRETE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise BAUD Ludovic entreprise de maçonnerie
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers, qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour réaliser des travaux d'approvisionnement.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Pendant la période du mardi 14 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 inclus la circulation de tous les véhicules accédant sur la rue du Corbet sur la commune de CRUSEILLES en agglomération sera réglementée par une route barrée. En cas de nécessité pour les véhicules de secours l'accès devra libérer immédiatement. **Chaque soir, le week end et pendant les épisodes neigeux ou verglas l'accès devra être libérer pour les engins de déneigement.**

**Pendant la période de fermeture, les véhicules désirant accéder au quartier du vieux CRUSEILLES seront déviés par la rue des Fours qui sera règlementée par un alternat par feux.**

### ARTICLE 2 :

Un cheminement piéton sécurisé devra être préserver durant le déroulement du chantier.

### ARTICLE 3 :

L'entreprise sera chargée à la mise en place et au maintien de la signalisation ;  
Les emplacements seront rendus en parfait état de propreté à la fin de la journée.

### ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

### ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - Mr BAUD Ludovic
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 14 novembre 2023

Le Maire,

Sylvie MERMILLOD



Affiché le 14 NOV. 2023

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36  
mairie@cruseilles.fr